



DEPARTEMENT : Maine-&-Loire	REPUBLIQUE FRANCAISE	
CANTON : Chalonnes-sur-Loire	Liberté – Egalité - Fraternité	COMMUNE : SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

<p><u>Nombre de Conseillers</u> - en exercice : 14</p> <p>- présents : 12 - ayant donné pouvoir : 1 - quorum : 8 - nombre de votants : 13</p> <p><u>Date de convocation</u> : Le 26 octobre 2018</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame la Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie GUICHARD, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS</u> : Virginie GUICHARD, Maire, Charles PARNET, 1<sup>er</sup> adjoint, Chantal MAHOT, 2<sup>ème</sup> adjointe, Christine ROCHEREAU, 4<sup>ème</sup> adjointe, Charly LAGRILLE, Michel MIGAUD, Jean-Pierre LABBE, Yannick CAILLAUD, Matthieu BENARD, Catherine DESILES-BROSSARD, Hélène GILLET-COCHELIN, Jessica CHEVRIER-LEBRUN, Conseillers Municipaux.</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES</u> : Stéphanie SAUTEJEAU (pouvoir donné à Matthieu BENARD), Jean-Paul PRUDHOMME.</p>
--	--

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil à 20h40. Constatant le quorum, elle aborde les points prévus à l'ordre du jour. Chantal MAHOT est désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Madame la Maire souhaite la bienvenue à Youmna ABDU, stagiaire au sein de la mairie depuis le 22 octobre. Elle se présente en expliquant sa formation : elle effectue une licence professionnelle « Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales » à l'université d'Angers. Il a été procédé à un tour de table des élus présents.

Puis le Conseil évoque l'avancement des travaux effectués à l'étage de la mairie (cloison). Ces travaux ont été réalisés par des bénévoles, les membres du Conseil les remercient.

### Point n° 1 - Lotissement Le Clos du Verger : approbation du CRAC au 31-12-2017

Rapporteur : Charles PARNET

Conformément au traité de concession d'aménagement signé en date du 19 juillet 2012 entre la commune de Saint-Augustin-des-Bois et la société ALTER, l'aménageur doit fournir à la collectivité chaque année un compte rendu d'activités comportant :

- L'avancement de l'opération en termes physiques et financiers pour un suivi en toute transparence du déroulement de l'opération,
- Le bilan prévisionnel actualisé au 31/12/2017 faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses, et d'autre part, l'échéancier prévisionnel des recettes et dépenses à venir,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier prévisionnel des recettes et des dépenses restant à réaliser.

Ce document doit être soumis au vote du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme.

Le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité (CRAC) concernant le lotissement « Le Clos du Verger » est un état de situation à la fin d'année 2017. Il n'y a pas de changement conséquent par rapport aux autres années.

#### Bilan Financier :

Le fonds de concours (bénéfices) qui est évalué à 376 000 € reste théorique dans la mesure où ce chiffrage se base sur un prix de vente à 120 € le m<sup>2</sup> et non à 95 € comme actuellement.

En effet, si toutes les parcelles des tranches 1 et 2 sont vendues au prix de 95 €, le programme sera alors déficitaire d'environ 185 000 €.

Une réflexion sera à mener sur le prix de vente lors de la commercialisation de la tranche 2. A noter qu'aujourd'hui, les tarifs sont cohérents et homogènes avec le reste du territoire.

#### ☞ Délibération

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, avec 11 voix pour et 2 abstentions, d'approuver le compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC) présenté par ALTER au 31 décembre 2017 et le bilan prévisionnel révisé qui porte les dépenses et les recettes de l'opération à 2 729 000 € HT, sans participation de la collectivité.**

#### Point n°2 - Budget principal 2018 – admissions en non-valeur

Rapporteur : Charles PARNET

Madame la Trésorière a demandé l'admission en non-valeur des restes à recouvrer figurant dans la liste ci-annexée au motif que les montants sont inférieurs au seuil de poursuite, pour un total de 54,84 €.

#### ☞ Délibération

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 13 voix pour, d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer dont la liste figure en annexe et d'autoriser Madame la Maire à inscrire ces admissions en non-valeur pour un montant de 54,84 € à l'article 6541 sur le budget principal 2018.**

#### Point n°3 - Réitération des Garanties d'emprunt Immobilière Podeliha

Rapporteur : Charles PARNET

IMMOBILIERE PODELIHA, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la COMMUNE DE SAINT AUGUSTIN DES BOIS, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes des Prêts Réaménagés.

**La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.**

**Vu** les articles L.2252- 1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du code civil ;

#### **Article 1 :**

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne des Prêts Réaménagés, initialement contractées par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes des Prêt Réaménagés ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

## **Article 2 :**

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes des Prêts Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes des Prêts Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes des Prêts Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites Lignes des Prêts Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne des Prêts Réaménagées référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75 % ;

## **Article 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

## **Article 4 :**

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

### **☞ Délibération**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 13 voix pour, d' :**

- **Accepter la demande de réitération de garantie faite par Immobilière Podeliha, dans les conditions précisées ci-dessus, qui rallonge de 5 ans la durée d'amortissement de certains emprunts souscrits dans le cadre de financement de logements sociaux sur la commune et garantis par la collectivité conformément aux tableaux ci-annexés.**
- **Autoriser Madame la Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **Point n° 4 – Amortissement des subventions d'équipement versées dans le cadre des effacements de réseaux et de l'éclairage public**

Rapporteur : Charles PARNET

**Vu** l'obligation pour les communes d'amortir certaines dépenses d'investissement,

**Vu** la réglementation applicable aux durées d'amortissement du compte 204 (M14),

Les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de :

- a) Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b) et c) ;
- b) Trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- c) Quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...).

**Considérant** que dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux et des programmes de rénovation d'éclairage public, ces dépenses d'investissement au compte 2041582 doivent être amorties,

**Considérant** que les subventions d'équipement versées peuvent s'amortir sur une durée maximale de 30 ans, lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,

**Considérant** qu'il convient de fixer cette durée d'amortissement,

En conséquence, une écriture comptable d'amortissement est à réaliser chaque année tant en dépenses qu'en recettes.

#### ☞ Délibération

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 13 voix pour:**

- **De fixer la durée d'amortissement des dépenses au compte 2041582 à 15 ans,**
- **D'autoriser la passation de ces écritures d'amortissement chaque année. Les crédits budgétaires de dépenses et de recettes seront ouverts aux chapitres budgétaires 040 et 042 (opérations d'ordre).**

#### **Point n°5 : Informations diverses :**

- RH : Recrutement chef d'équipe technique :

Pour le recrutement d'un(e) chef d'équipe 21 candidatures ont été reçues.

5 candidats ont été sélectionnés, 4 personnes se sont présentées à l'entretien.

2 candidats ont retenu l'attention. Le choix final a été acté en commission urbanisme. L'arrivée de cet agent est prévue au début du mois de janvier 2019.

- RH : Pôle enfance :

Suite à la demande de disponibilité d'une ATSEM, un renouvellement de contrat a été proposé à sa remplaçante et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Au vu de l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires, une analyse du besoin est en cours pour déterminer l'opportunité de renforcer l'équipe du pôle enfance midi et soir.

- RH : Pôle administratif :

La mutation d'Emmanuel CHARLES sera effective début février. Une fiche de poste va être diffusée très prochainement afin de procéder au recrutement dans les meilleurs délais et prévoir un tuilage si possible.

- Point sur les devis en cours

#### **Devis validés :**

Entreprises	Prestations	Montants (TTC)
AGHTP	Regard + chemin piétonnier au niveau du château d'eau	2 247,32€
DRE Ramat électricité	Mise en conformité tableau électrique Mairie	720,10€
GUIMARD Matériaux	Peinture + pinceaux portails cimetière Travaux cloison étage Mairie (placo/rails...)	117,88 € 338,72€
Brico dépôt	Travaux étage mairie (luminaires, plinthes...)	139,90 €
Pour info : CCAS	Repas des aînés du 23/11/18 : Orée des Bois Animation repas des aînés : S. Duval (accordéon)	20 €/pers 200,00 €

NB : Monuments aux morts : Les travaux devraient être finis pour la cérémonie du 11 novembre

- **Point sur les commissions communales et intercommunales**

Commission enfance :

Arrivée d'un nouveau logiciel « Mushroom » à partir de janvier 2019. Ce logiciel permettra aux familles de faire la demande d'inscription de leurs enfants et aussi de suivre leurs factures directement en ligne.

Le 22 novembre aura lieu une commission enfance dans laquelle les points suivants seront abordés :

- ✓ Préparation de la réunion du 06 décembre 2018 à destination des parents d'élèves : Cette réunion consistera à faire une présentation de l'équipe et du nouveau logiciel.
- ✓ Nouvelle tarification des services périscolaires

ALSH : Une rencontre des maires concernés a eu lieu le 30 octobre 2018. Les élus souhaiteraient, en complément du site actuel de Saint Georges, que le site de Saint Augustin soit plus utilisé car parfaitement adapté et conçu pour l'accueil des enfants, sans affectation d'autres sites. La possibilité de mettre en place une navette à destinations des différents sites va être étudiée.

Commission culture :

- Le projet du city stade :

**Catherine DESILES-BROSSARD** souhaite revenir sur le projet du city stade.

Elle fait part au Conseil de sa contestation concernant le futur emplacement du city stade.

Elle indique que certaines associations impliquées dans ce projet sont également de son avis suite à la visite sur site. En effet elle souhaite que l'on réétudie l'emplacement de ce city stade et propose une implantation derrière le centre polyvalent au niveau du petit bois plutôt qu'entre l'école et la Salle de sports.

**Virginie GUICHARD** rappelle que cette implantation a fait l'objet de plusieurs discussions. C'est un dossier complexe qui a nécessité de longs échanges. On ne peut pas reprendre le dossier dans son intégralité, aujourd'hui il s'agit de faire des ajustements uniquement. Il faut trouver un compromis. Elle demande alors à chaque élu de s'exprimer sur le sujet.

**Michel MIGAUD** rejoint l'avis de Catherine DESILES-BROSSARD.

**Christine ROCHEREAU** souhaite maintenir l'implantation proposée. Proximité de l'école souhaitée.

**Mathieu BENARD** pose la question de pouvoir utiliser le city stade comme support de podium ou d'estrade lors de manifestations festives.

**Jean-Pierre LABBE** met en garde car une implantation derrière le multi-accueil pourrait être un frein pour les futurs aménagements urbains (création de nouveaux bâtiments, café, délocalisation de la mairie...). Il évoque l'abandon du projet si l'accord du lieu d'implantation est problématique pour les élus.

**Charly LAGRILLE** est plutôt favorable à l'implantation proposée par Catherine DESILES-BROSSARD mais souligne que les réseaux d'assainissement sont néanmoins présents.

**Hélène GILLET COCHELIN** estime que l'implantation actuelle reste la moins mauvaise parmi les solutions proposées.

**Charles PARNET** évoque que 7 voire 8 lieux d'implantation ont déjà été étudiés. Il souligne l'importance d'avoir un lieu dédié aux jeunes sur la commune. C'est une belle promotion du mandat.

Bilan

Suite aux échanges un ajustement est envisageable. Madame la Maire propose de reculer la structure de quelques mètres vers le bois afin de libérer davantage d'espace dédié aux festivités. La coupe d'un arbre sera nécessaire. Cette proposition est soumise au vote des élus : 11 voix pour et 2 abstentions.

Il faudra reprendre contact avec la Communauté de communes et le service Autorisation du Droit des Sols pour finaliser l'implantation et procéder aux autorisations réglementaires.

Commission urbanisme : Le groupe de travail se réunit le 08/11/2018 pour la validation des changements de destination et pour le projet d'aménagement des Pivoines.

Commission sport de la CCVHA : Suite à la demande de la CCVHA un inventaire des équipements et activités sportives doit être renseigné et retransmis à la Communauté de communes. Chantal MAHOT s'en charge.

- Commémoration 11 novembre : centenaire

Un Courrier a été adressé par la Préfecture, qui recommande de faire sonner les cloches 11 minutes à 11H00 pour le centenaire. Chantal MAHOT contacte Louis CANON à ce sujet.

Les invitations ont bien été transmises aux enfants dans les cahiers pour assister à la commémoration. Un goûter et un vin d'honneur sont prévus à l'issue de la cérémonie.

- Orange : La commune est dans l'attente de l'étude de faisabilité initiée par Orange sur l'opportunité d'implantation d'une antenne relais. C'est un sujet qui sera présenté lorsque l'étude sera rendue.

- Repas des aînés : L'apéritif est offert à midi pour les élus à l'Orée des Bois

- Projet de chaufferie bois école publique

Il est proposé que le cabinet en charge du projet vienne présenter l'étude d'opportunité en conseil municipal.

Le seul regret du Conseil municipal est que l'étude ne porte que sur l'école et non sur l'ensemble des bâtiments autour de la place du Cèdre (MCL/ multi-accueil) avec chaufferie à la place de la maison de tuiles.

Le sujet sera ré-évoqué lorsque l'association fera la présentation lors d'un prochain conseil municipal en début d'année 2019.

#### **Point n°6 : Questions diverses :**

Le public félicite l'ensemble des élus mais également des agents techniques pour l'entretien du cimetière et du portail.

\*\*\*\*\*

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 22h30.



La Maire,

Virginie GUICHARD